



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAOVIE

COMMUNE D'ORCIER

Tél : 04 50 73 92 01
Fax : 04 50 70 55 93
mairie@orcier.fr

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 2 FEVRIER 2022 à 19h30

Le mercredi 2 février deux mille vingt-deux à 19h30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Madame Catherine MARTINERIE, Maire.

Présents : Mme MICHAUD Marie-Christine, M CREPY Jean-Claude, Mme GUESDON Fabienne, M. PAGNEUX Julien, M. FILLION Romain, Mme COUSIN Nadine, Mme CARRAUD Maud, M. TOURNIER Geoffrey, M. MERCIER Eric, Mme GALLAY Valérie, M. BERTHE Joseph.

Absents avec pouvoirs : Mme DETRAZ Isabelle, quatrième adjoint (pouvoir de vote à MME MARTINERIE Catherine, Le Maire), Mme MAITRE Sophie, Conseillère Municipale (pouvoir de vote à Mme MICHAUD Marie-Christine, Première Adjointe), M. ROSSINELLI Michel, conseiller municipal (pouvoir de vote à M. FILLION Romain, conseiller municipal).

Secrétaire de séance : Mme GALLAY Valérie

Approbation, à l'unanimité, du compte rendu du conseil municipal en date du 1er décembre 2021.

Approbation, à l'unanimité, de l'ordre du jour de la séance

Validation du nouveau taux d'emprunt du SYANE pour le programme 2021 hameau des Granges suite à négociation

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que le SYANE a négocié auprès de sa banque le taux pour le prêt du programme 2021 (travaux d'électrification du Hameau des Granges).

Après négociation, ce taux s'élève à 0,69 % au 1^{er} janvier 2022.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité ce nouveau taux.

Election des délégués du syndicat intercommunal du comté des Allinges

Suite à la création du nouveau syndicat intercommunal du Comté des Allinges au 1 janvier 2022, le conseil Municipal désigne Madame Catherine MARTINERIE, déléguée titulaire et Madame Marie-Christine MICHAUD, déléguée suppléante.

Approbation convention viabilité hivernale avec prestataire extérieur

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal que compte-tenu du départ imminent en retraite d'un agent communal en charge du déneigement et salage une semaine sur deux avec son collègue et précise que ce dernier ne pouvant assurer seul l'astreinte globale, la commune est contrainte de trouver une solution pour assurer la continuité du service. La SAS BLANC MAURICE a proposé une offre pour effectuer ce service comprenant astreinte et intervention. Une convention a été rédigée pour fixer les dispositions d'intervention, notamment, le matériel utilisé, les dates d'astreinte et le coût. Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte la proposition présentée par la SAS BLANC MAURICE et charge le Maire de la signer.

Création d'un poste au sein du service technique au 1^{er} mai 2022

Madame le Maire a proposé un nouveau poste d'encadrant au sein des services techniques qui a fait l'objet d'un débat. Le vote par le conseil municipal a été le suivant : 3 voix pour et 12 voix contre.

Une définition plus appropriée du poste sera redéfinie et présentée au prochain conseil.

Délibération concernant le désherbage de la bibliothèque

Madame le Maire informe le conseil municipal que le « désherbage » est une opération qui consiste à retirer du fond de la bibliothèque un certain nombre de documents endommagés ou ne satisfaisant plus aux règles de la politique documentaire.

Afin de rester attractives et de répondre aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier, qui s'effectue en fonction de certains critères.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise, dans le cadre d'un programme de désherbage, l'agent chargé de la bibliothèque municipale à sortir les documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités administratives qui conviennent :

- Suppression de la base bibliographique informatisée
- Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document

Donne son accord pour que ces documents soient, selon leur état :

> Vendus, à l'occasion de ventes organisées par la bibliothèque municipale, soit dans ses lieux, soit lors de manifestations locales ou d'événements particuliers. Les sommes récoltées pourront être réaffectées au budget d'acquisition d'ouvrages de la bibliothèque.

- > Cédés à titre gratuit à des institutions ou associations qui pourraient en avoir besoin.
- > Détruits, et si possible valorisés comme papier à recycler.

Projet d'aménagement au puits, demande de subvention leader auprès du SIAC

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'un projet de réaménagement du Puits devrait être réalisé en accord avec la nouvelle association Brico'nature, l'ONF et la commission environnement. Une demande de subvention leader sera déposée auprès du SIAC. Le Conseil Municipal, valide à l'unanimité cette démarche, charge Mme le Maire de solliciter la subvention prévue à cet effet.

Renouvellement de la convention d'archivage

Madame le Maire présente au Conseil Municipal la convention reconductible de mise à disposition d'un archiviste du cdg74 au profit de la commune afin de simplifier la gestion administrative des maintenances des archives de la collectivité. Cette convention est conclue pour une nouvelle période de 4 ans à effet du 1^{er} janvier 2022, la maintenance du taux horaire est de 48,00 € et valable pour les missions réalisées entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2022. Le Conseil Municipal, après cet exposé, approuve à l'unanimité la convention avec le CDG74 et charge le Maire de la signer.

Notification marche maîtrise d'œuvre – extension du groupe scolaire

Madame le Maire, précise que trois cabinets d'architectes, ont été sélectionnés à la suite de l'appel d'offre concernant l'extension du groupe scolaire lancé le 27 octobre 2021.

Suite à l'analyse des offres effectuée par la commission en charge de l'ouverture des plis en date du 27 janvier 2022, les trois candidats ont reçu les notes suivantes.

CABINET	NOTE TECHNIQUE	NOTE ECONOMIQUE	TOTAL
58 BIS M.RIZZOLIO LAURENT	<u>45/60</u>	<u>39,6/40</u>	<u>84,6/100</u>
3EME POSITION MAISONNET LOCATELLI ARCHITECTES M.MAISONNET PATRICK	<u>50/60</u>	<u>35,5/40</u>	<u>85,5/100</u>
2EME POSITION SARL D'ARCHITECTURE L.BOUCHET- TRILLAULT -LBT.A MME BOUCHET TRILLAULT LYDIE	<u>50/60</u>	<u>40/40</u>	<u>90/100</u>
1ERE POSITION			

Le cabinet d'architecte SARL d'architecture Lydie BOUCHET-TRILLAULT sise 123 route du Moulin – 74550 PERRIGNIER, est arrivé en 1^{ère} position.

La part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux est fixée par le maître d'ouvrage à 980 000 € HT soit 1 176 000 € TTC. Le taux de TVA en vigueur au jour de la signature du marché étant de 20%. Cette enveloppe est décomposée en deux tranches :

- ✓ Tranche ferme : 620 000 € HT
- ✓ Tranche optionnelle : 360 000 € HT

Le cabinet d'architecte de MME BOUCHET-TRILLAULT, sera accompagné de trois cotraitants pour la réalisation des travaux du groupe scolaire.

Cotraitant 1 : SARL d'architecture L.Bouchet-Trillault-Ibt.a
123 route du Moulin – 74550 PERRIGNIER

Cotraitant 2 : SARL A.CO.A Economie de la construction – OPC
1 rue des Pêcheurs – 74200 ANTHY SUR LEMAN

Cotraitant 3 : Bureau d'études thermiques Fournier-Mouthon SARL
3580 Route du Fer à Cheval – 74250 VIUZ-EN-SALLAZ

Cotraitant 4 : Ingénierie Structures – Roger Todesco, ingénieur
105 impasse des Vignes Rouges – 74500 AMPHION – PUBLIER

Le conseil municipal, charge Mme Le Maire, de signer le marché de maîtrise d'œuvre pour la somme de 110 253 € HT soit 132 303, 60€ TTC, décomposé en deux tranches :

- Tranche ferme : 89 980 € HT
- Tranche optionnelle : 17 820 € HT

Rétrocession colombarium – demande présentée par M. Crepy Jean-Claude

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal du courrier en date du 5 juin 2020 présenté par M. CREPY Jean-Claude, sollicitant renoncer au colombarium souscrit en date du 01 mars 2013 pour son défunt père, au montant de 800 euros d'une durée de trente années et demandant le remboursement de celle-ci. Il est précisé qu'en l'absence de règlement communal du cimetière sans part sur le budget du CCAS, il convient de délibérer sur cette requête. Le règlement de l'AMF retient la formule suivante : « le prix de la rétrocession acceptée est calculé au prorata de la période restant à courir, à savoir : prix initial x nombre d'années restantes / durée initiale. Dans le calcul du prorata de temps écoulé, toute année commencée est considérée comme écoulée. » Le Conseil Municipal, retient à l'unanimité cette formule portant ainsi le montant de la rétrocession à 613,33 € (six cent treize euros et trente-trois centimes) selon le calcul suivant : $800 \text{ €} \times 23 : 30 = 613,33 \text{ €}$ et charge le Maire de procéder au remboursement de cette somme à l'intéressé.

Affaires diverses :

Suite à la demande du Food Truck « la planche à roulette » de venir s'installer à Orcier tous les dimanches à partir du printemps,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité est favorable à l'installation du Food Truck « la planche à roulette », autorise Monsieur Jordane RAMBAUD à occuper le domaine public à titre gratuit et charge Madame le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires dans le cadre de ces autorisations d'occupations du domaine public.

Agenda :

NOM	ANIMATION	DATE	HEURE	LIEU
AMIS'GO	Le balloche des Amis'Go	Samedi 5 mars 2022	19h00	Salle des fêtes
INCROYABLE COMESTIBLES	Les oiseaux du jardin	Samedi 12 mars 2022	10h30 – 12h00	Devant l'école

CHOTO	Fly and test	Vendredi 10, samedi 11 et dimanche 12 juin 2022	Vendredi à 19h00 Samedi et dimanche la journée	Piste d'atterrissage au Grands Champs
APE	2 ème vente d'agrumes	Courant février 2022		
	Carnaval	Dimanche 10 avril 2022		
	Vide grenier	Dimanche 26 juin 2022	Toute la journée	Stade
	Kermesse	Vendredi 1 ^{er} juillet 2022	16h30	Ecole
COMMUNE	Fun en Bulle	Samedi 21 et dimanche 22 mai 2022	Samedi 20h30 et dimanche 17h00	Salle des fêtes
	Elections	Présidentielle : 1 ^{er} tour : 10 avril 2022 2 nd tour : 24 avril 2022 Législatives : 1 ^{er} tour : 12 juin 2022 2 nd tour : 19 juin 2022	Bureaux de vote 1 et 2 De 8h00 à 18h00 Bureaux de vote 1 et 2 De 8h00 à 18h00	Bureaux de vote 1 et 2 Salle des fêtes Bureaux de vote 1 et 2 Salle des fêtes
	Rallye du Mont Blanc	Vendredi 9 et samedi 10 septembre 2022	Vendredi de 7h56 à 10h36 et de 14h00 à 19h00 Samedi de 7h56 à 13h49	Route du col du feu

Séance levée à 22h00
Le Maire,
Catherine MARTINERIE

